Vaulx-en-Velin (69) : licenciée pour port du voile, une salariée de crèche reçoit le soutien d'une trentaine de parents

14/04/2025 à 20h03



Le 21 mars dernier, Sara (prénom modifié) a été licenciée pour "faute grave" de son poste d'assistante petite enfance dans une crèche privée de Vaulx-en-Velin. En cause, selon elle : le port du voile, qu'elle avait commencé à arborer à son retour de congé maternité, en octobre 2024. Depuis, selon Rue89Lyon, une trentaine de parents mobilisés lui ont exprimé leur soutien, via une pétition transmise à la direction. Sara a saisi une avocate et envisage un recours juridique.

"*Son licenciement pour faute grave, sans préavis ni indemnités, est une sanction d'une extrême violence à l'encontre d'une professionnelle irréprochable*", peut-on lire dans cette pétition.

Employée depuis juin 2022 dans la crèche Perle de soie, gérée par le groupe Léa et Léo, Sara n'avait jamais fait l'objet de remarques sur la qualité de son travail. Mais à son retour de congé parental, la nouvelle directrice lui a demandé de retirer son voile. Demande renouvelée à plusieurs reprises,

jusqu’à la remise de la lettre de licenciement un vendredi soir. […]

Lyon Mag